

COMMUNIQUE DE PRESSE

Label DD&RS 2020 : 5 établissements labellisés

Depuis 2016, le comité de labellisation DD&RS - Développement Durable et Responsabilité Sociétale a accordé le Label à 33 établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

10 établissements étaient candidats à la labellisation sur la session en cours qui, malgré la crise sanitaire, a pu s'achever ce 29 septembre 2020. Les conclusions sont les suivantes :

- Deux nouveaux établissements ont été labellisés :
 - **Université Paris Dauphine**
 - **Université Rouen Normandie**
- Trois établissements ont renouvelé leur labellisation (labellisés pour 4 ans en 2016) :
 - **Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement (Strasbourg)**
 - **Polytech Montpellier**
 - **Université Paris Nanterre**

Par ailleurs, le Comité de labellisation a également procédé à l'évaluation à mi-parcours de trois établissements labellisés en 2018 et a confirmé le label attribué à :

- **ISARA (Lyon)**
- **ITECH (Lyon)**

Actuellement, 23 établissements ont un Label actif (non échu) représentant plus de 200 000 étudiants au niveau national.

Le label valorise l'engagement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en matière de développement durable et de responsabilité sociétale sur la base d'un référentiel commun (Référentiel DD&RS CPU CGE) qui couvre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis au niveau international. Le label DD&RS est structuré en cinq axes : gouvernance, formation, recherche, gestion environnementale, politique sociale et ancrage territorial.

Le comité de labellisation est composé des représentants des établissements d'enseignement supérieur labellisés, de la CGE, de la CPU, du CIRSES, du REFEDD, du MESRI, et du MTES. Il examine les candidatures des établissements lors des deux sessions annuelles.

Pour mémoire, l'attribution peut être pour une durée de 2 ou 4 ans maximum. Des recommandations peuvent être faites par le comité de labellisation.

La session de printemps 2020, actuellement en cours, s'achèvera par la prochaine réunion du comité de labellisation prévue le 14 décembre 2020.

Le Comité de Labellisation



Paris, le 29 septembre 2020

Le dispositif de labellisation « Label DD&RS » s'inscrit dans la lignée de l'art. 55 du Grenelle 1 de l'environnement, en réponse à la feuille de route de la Conférence environnementale 2013 et au nombre des initiatives internationales rassemblées sur la plate-forme www.sustainabilityperformance.org. Le dispositif est détaillé sur le site www.label-ddrs.org

Le label DD&RS permet de valoriser nationalement et internationalement au meilleur rapport bénéfices/coûts les démarches de **développement durable et de responsabilité sociétale** des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de monter en compétences au sein d'un collectif d'établissements engagés.

Le Comité de labellisation est composé d'un groupe de pairs et d'un groupe d'étudiants agissant en qualité d'auditeurs du label DD&RS, du ministère de la Transition écologique et solidaire, du Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, de la Conférence des Grandes Ecoles, de la Conférence des Présidents d'Universités, du REseau Français des Etudiants pour le Développement Durable et de l'opérateur du label.

La gestion administrative du dispositif a été confiée à un opérateur à but non lucratif partageant les ambitions du label DD&RS: le Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale dans l'Enseignement Supérieur – CIRSES.